

## **I. MISSIONS, PRIORITES ET MOYENS**

### **1.1 Missions de la DMP**

La Direction des Marchés Publics est chargée d'assurer le contrôle de la passation, de l'approbation et le suivi de l'exécution des marchés publics. A cet effet, elle veille à l'application du code des marchés publics dans le cadre des commandes de travaux, fournitures et prestations passées par les services de l'Etat et des personnes morales de droit public ou privé soumises aux procédures de marchés publics.

Au regard de ces missions, les activités opérationnelles de la DMP sont organisées autour des fonctions spécifiques suivantes :

- Centralisation, mise à jour de la réglementation des marchés publics et élaboration des outils permettant la mise en œuvre transparente et efficace des procédures ;
- Suivi de l'exécution des crédits budgétaires eu égard à l'obligation de passer des marchés publics pour les montants supérieurs ou égaux au seuil prescrit ;
- Contrôle des procédures de passation et d'approbation des marchés publics ;
- Suivi de l'exécution des marchés passés au regard des engagements contractuels des parties.

En outre et de façon particulière, la DMP est chargée de centraliser les achats de carburant administratif pour les dotations budgétaires inférieures au seuil de passation des marchés de carburant fixé à vingt millions (20.000.000) de francs CFA. Par ailleurs, la DMP est représentée au sein de la Commission de Gestion des Véhicules Administratifs pour la mise en œuvre des procédures d'achat des véhicules administratifs.

Le programme d'activités de la DMP pour l'année 2001 est une continuité de celui de l'année 2000 et vise à renforcer à très court terme la transparence et l'efficacité du processus conduisant au choix des fournisseurs de l'Etat et à l'exécution de la commande publique.

Aussi, en vue de consolider durablement ces mesures initiées depuis 1999, les actions qui ont été menées au cours de cette gestion 2001 sont la finalisation du nouveau cadre réglementaire des marchés publics et l'ouverture de deux (2) Directions Régionales pilotes à BOUAKE et à DALOA.

En vue d'accomplir au mieux ces missions, la DMP dispose des moyens qui sont principalement d'ordre humain mais également d'ordre matériel et financier.

## **1.2 Priorités de la DMP pour l'année 2001**

Le contexte du budget sécurisé et sa mise en œuvre tardive imposait pour l'année 2001, des mesures strictes de discipline budgétaire. La réalisation de cet objectif commandait à la DMP une contribution plus accrue à la maîtrise des coûts des achats publics par un programme d'activités qui renforçait la place et le rôle des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat et des autres structures para - publiques.

Ces améliorations, visant à garantir le libre accès aux marchés à tous les opérateurs économiques, seront renforcées au cours de la gestion 2003 par l'application du nouveau cadre réglementaire des marchés publics qui a été adopté lors du séminaire [national de restitution des résultats de la réforme à Yamoussoukro les 10 et 11 mai 2001](#).

## **1.3 Moyens**

### **1.3.1- Moyens matériels**

La situation du matériel de la Direction des Marchés Publics se présente comme suit :

- Une rotative vient d'être acquise en remplacement de la presse, devenue obsolète, qui jusque - là est régulièrement sollicitée pour le tirage du journal des marchés publics ;
- Les deux machines à photocopier dont dispose la Direction sont en panne depuis le début de l'année 2001. Faute de pièces de rechange disponibles chez le fournisseur (ces machines étant obsolètes), aucune réparation n'est possible. Cette situation perturbe jusqu'à présent le bon fonctionnement des services ;
- La Direction est dotée d'un parc de matériel informatique, comprenant 37 postes de travail (dont 28 sont fonctionnels), 2 serveurs, 14 imprimantes, 7 onduleurs, 1 scanner et 1 répartiteur Hub. Ce matériel est interconnecté en réseau local dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant en raison de l'absence de protection et d'entretien du réseau pour insuffisance de moyens budgétaires.

### **1.3 2- Etat d'exécution du budget 2001**

Le budget alloué à la DMP, au titre de l'année 2001, porte sur un montant total de 168.333.434 francs CFA dont 93.333.434 francs au titre des dépenses ordinaires (titre 2) et 75.000.000 francs au titre des dépenses d'investissements (titre 3). Le titre 3, destiné à l'ouverture des Directions Régionales, a été entièrement exécuté pour répondre à la nécessité de

déconcentrer la fonction marchés et satisfaire aussi à l'une des conditionnalités de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives consécutives à l'affaire des 18 milliards.

Le budget de la réforme est financé par le trésor, contrepartie ivoirienne, (annexe 3) et le don japonais (annexe 4). La part du budget financée par le Trésor a été modifiée en cours d'exercice pour tenir compte des priorités du moment. Au terme de cette modification, les dotations des lignes 6267, 6292 et 6299 ont été supprimées.

En ce qui concerne le don japonais, la ligne 6232 n'a pu être entièrement exécutée en raison de la clôture du don au 30 juin 2001. Par conséquent, la somme de 333.560.615 francs CFA inscrite en disponible constitue une ressource perdue pour le projet.

Les tableaux des annexes 1 à 5 illustrent l'exécution du budget dont les taux d'exécution sont compris entre 96 % pour les dépenses ordinaires et 99,98 % pour les dépenses d'investissement.

### 1.3.3- Moyens humains

L'effectif de la DMP au 31 décembre 2000 était de cinquante un (51) agents dont vingt (24) cadres (catégorie A), douze (12) de catégorie B, huit (8) de catégorie C et sept (7) de catégorie D. Le solde net des mouvements (départs, arrivées) a permis un accroissement de l'effectif de la DMP qui se chiffre désormais à cinquante cinq (57) agents au 31 décembre 2001 dont trente (30) de catégorie A, douze (12) de catégorie B, sept (7) de catégorie C et huit (8) de catégorie D.

Les besoins en renforcement de l'effectif de la DMP sont importants en raison de la nécessité urgente de déconcentrer la fonction marchés publics, d'une part, et d'assurer un encadrement optimal des ministères techniques lors de l'exécution des crédits budgétaires au regard des dispositions réglementaires d'autre part.

Cependant, la capacité d'accueil, en terme de local, ne permet pas à la DMP de renforcer de manière efficiente son effectif afin de répondre aux besoins ci haut exprimés.

Tableau de l'évolution de l'effectif de la DMP. Période du 31/12/2000 au 31/12/2001

AGENTS	EFFECTIF		VARIATION	
	Au 31/12/2000	Au 31/12/2001	nombre	taux
Catégorie A	24	30	6	25
Catégorie B	12	12	0	0
Catégorie C	8	7	-1	-12,5
Catégorie D	7	8	1	14,28
TOTAL	51	57	6	11,76

L'effectif des agents de la DMP a connu une augmentation nette de 6, soit un taux de 11,76 % par rapport à la situation du 31/12/2000.

## **II. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANNEE 2001**

### **2.1 Contexte**

Les activités de passation et d'approbation des marchés par la DMP, au titre de l'année 2001, ont connu un contexte budgétaire particulièrement difficile. Le budget, dit « sécurisé », pour l'année 2001 a été mis en place au début du deuxième semestre. Cette contrainte a limité, au cours de cette année, les possibilités de passer et/ou d'approuver des marchés.

### **2.2 Situation de la passation des marchés**

L'activité de la sous-direction du contrôle de la passation porte essentiellement sur l'examen des cahiers de charges, le lancement des appels d'offres ouverts ou restreints et l'instruction des demandes de recours aux procédures dérogatoires de gré à gré et d'appel d'offres restreint, ainsi que la gestion prévisionnelle des crédits budgétaires par l'élaboration des plannings de passation des marchés pour chaque ministère afin de leur permettre de lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais.

Toutefois, le retard accusé dans la mise en place des crédits votés, n'a pas permis l'élaboration effective des plannings pour cette gestion 2001.

#### **2.2.1 Evolution globale**

Pour l'année 2001, il a été lancé 311 appels d'offres : 256 ont fait l'objet de dépouillement parmi lesquels 173 ont été jugés et attribués. Les appels d'offres de fournitures sont les plus nombreux du fait qu'il existe peu de formalités à accomplir et que le budget 2001 était essentiellement affecté au fonctionnement des services.

Comparée à l'année 2000 avec 389 dossiers de consultation lancés, l'écart de 78 s'explique par le faible niveau du budget sécurisé de 1.289 milliards notifié en juin 2001 pour une période d'exécution de 6 mois.

#### **2.2.2 Analyse par mode de consultation**

Répartition des consultations par mode

MODE DE CONSULTATION	NATURE DE LA COMMANDE			
	FOURNITURES	TRAVAUX	PRESTATIONS	TOTAL
OUVERTS	81	75	49	205
RESTREINTS	69	14	23	106

TOTAL	150	89	72	<b>311</b>
-------	-----	----	----	------------

L'appel d'offres ouvert reste la procédure la plus utilisée pour la passation des commandes publiques. La procédure d'appel d'offres restreint est principalement utilisée pour la passation de marchés de prestations intellectuelle et de fourniture de carburant qui bénéficie d'une dérogation permanente au terme de l'arrêté n° 101/MEF/DMP du 4 juillet 1990.

### **2.2.3 Les achats par la procédure dérogatoire de gré à gré**

Les demandes de recours à la procédure dérogatoire de gré à gré prévue aux articles 37 et 38 du Code des marchés publics, représentent à la fin de l'année 2001 un montant cumulé de 19 285 258 279 FCFA.

Ces demandes, au nombre de 161, restent marquées par les demandes dites de régularisation. Ainsi, nous enregistrons à la fin du mois de décembre 2001, quatre-vingt quatorze (94) demandes de gré à gré de régularisation représentant un montant cumulé de 12 864 215 878 FCFA. L'urgence attachée à l'exécution des prestations est le plus couramment cité. C'est cette urgence qui expliquerait l'exécution des prestations avant la sollicitation d'une procédure de régularisation.

Répartition des marchés de gré à gré selon la nature des autorisations

Nature des autorisations de gré à gré	Nombre	Montant	%
Régularisation	94	12 864 215 878	58
Gré à gré avec autorisation préalable	67	6 421 042 401	42
TOTAL	161	19 285 258 279	100

### **2.2.4 Le carburant administratif**

Au titre de l'exercice 2001, la DMP a passé une commande globale de 327.510 bons d'une valeur totale de **1.138 050 000 F CFA**, correspondant aux factures établies au profit des bénéficiaires, selon trois (3) tranches :

- Première tranche : elle correspond à la commande du 12<sup>ème</sup> provisoire des mois de janvier, février, mars, avril 2001 et porte sur 76 080 bons d'une valeur de 380 400 000 F CFA TTC.

- Deuxième tranche : Elle prend en compte les mois de mai, juin –juillet, août et septembre 2001. Cette commande s'élève à 419 400 000 F CFA TTC pour 83 880 bons.

- Troisième tranche : Cette dernière commande est relative aux mois d'octobre, novembre et décembre 2001. Elle s'élève, pour 67 680 bons, à 338 250 000 F CFA.

### **2.2.5.Module formation**

La DMP a animé les modules relatifs à la passation des marchés des deux séminaires de formation (sur les trois prévus) organisés par la Direction Générale du Budget et des Finances.

Il s'agit des séminaires de formation à l'attention des DAAF (10 et 11 septembre 2001) et des Chefs de projets cofinancés ( 26, 27 et 28 septembre 2001) organisés à l'IIAO de Grand Bassam. Pour ces deux sessions de formation les thèmes suivants ont été présentés :

- Généralités sur les marchés publics
- Procédures de passation et d'approbation des marchés publics
- Le module marché dans le SIGFIP
- Les perspectives des marchés publics (réforme des marchés publics)

Le séminaire de formation à l'attention des Opérateurs Economique a été reporté dans le courant de l'année 2002.

Par ailleurs, deux autres séries de formation ont été dispensées à :

- la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), sur les procédures de passation des marchés publics et la fonction de maîtrise d'œuvre public les 22 et 23 août 2001 à son siège.

l'attention des sociétés d'Etat à YAMOOUSSOUKRO et ayant pour thème « l'optimisation du portefeuille de l'Etat ». Cette formation avait pour objectif principal la sensibilisation des SODE et des SPFPM à se conformer aux dispositions du code des marchés publics.

Au titre des formations reçues, des cadres de la DMP ont participé à des séminaires dans différents domaines se rattachant à la passation des marchés publics.

Ces formations ont été organisées par les structures suivantes :

- CED-CI: marchés publics
- ISADE: passation des marchés de travaux, consultants et fournitures
- CODINORM ABIDJAN: normalisation et certification NI (Norme Ivoirienne)
- BNETD ABIDJAN : maintenance du matériel technique et scientifique

### **2.2.6.Contentieux liés à la passation des marchés**

Au cours de l'année 2001, trois requêtes pour divers motifs ont été examinées en contentieux par la DMP.

- requête en annulation de l'appel d'offres RF 15 / 2001, relatif au nouveau système des permis de conduire, lancé par le Ministère des Transports. Cette requête a été formulée par le Cabinet DIE KACOU pour le compte de l'entreprise STARTEN, soumissionnaire non retenu.
- requête sur la régularité du fonctionnement de la Commission d'ouverture et de jugement des marchés publics formulée par l'entreprise LIFT-TEL relatif à l'appel d'offres restreint T 54 / 2001 en vue de la réhabilitation du POSTEL 2000 pour le compte de l'ATCI.
- requête en annulation de l'appel d'offres P /2001 lancé par le Port Autonome d'Abidjan en vue du ramassage des ordures sur le périmètre du PAA. Cette requête a été formulée par l'entreprise INTERCOR au motif que le cahier des charges prévoyait des clauses irréalisables par les PME ivoiriennes.

Toutes ces requêtes ont été rejetées car elles n'étaient pas fondées en faits et en droit.

### **2.2.7. Programme d'activités pour l'an 2002 de la sous-direction du contrôle de la passation**

Poursuivant dans l'esprit de la lettre circulaire de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, des actions de renforcement des capacités et des textes réglementaires en vue d'une plus grande transparence et d'efficacité seront menées :

- sur le plan réglementaire : sensibilisation pour l'application du Code des Marchés Publics par l'ensemble des acteurs institutionnels et renforcement des mesures visant à une meilleure exécution du budget 2002 ;
- sur le plan des méthodes de travail : plusieurs actions de formation seront organisées au profit des acheteurs publics, des ordonnateurs, des élus, des agents comptables, des responsables de services techniques de mairie, etc.

A cet effet, neuf modules de formation ont été déjà identifiés

- 1 Procédures de passation et d'approbation des marchés publics dans les Sociétés d'Etat ;
- 2 Procédures de passation, d'approbation et d'exécution des marchés locaux ;
- 3 Conduite d'une opération de passation et d'approbation en région ;
- 4 Procédures de passation des marchés publics et fonction de maîtrise d'œuvre ;
- 5 Module marché SIGFIP ;

- 6 Le contrôle a posteriori des marchés publics ;
- 7 Procédures de passation, d'approbation et d'exécution des marchés publics ;
- 8 Accès aux marchés publics ;
- 9 Opérations sur marché dans le cadre des projets cofinancés.

Par ailleurs, il est envisagé le réexamen de l'ensemble des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) types, suite aux enseignements tirés de la pratique de ceux-ci au cours des gestions passées.

En outre, dans le cadre du renforcement des capacités, l'accent sera aussi mis sur les points suivants :

- La formation des formateurs que sont les agents de la DMP ;
- Les échanges internes organisés avec (ou sans) la contribution de personnes ressources extérieures.

L'acquisition du matériel de formation est donc une priorité afin de mener à bien toutes ces missions.

## **2.3 Situation des marchés approuvés**

### **2.3.1 Marchés traités**

Avant leur approbation, les marchés réceptionnés subissent un double contrôle de forme et de fond. Le nombre de marchés traités à travers ce circuit au cours de l'année 2001 est de 1639 dont 105 avenants.

### **2.3.2 Approbation des marchés et prise en charge budgétaire**

Au cours de cette gestion 2001, globalement mille six cent trente six marchés d'une valeur totale de 140,6 milliards ont été approuvés. Le nombre de nouveaux marchés approuvés connaît une hausse 53,18 % par rapport à la gestion 2000. En effet, 1068 marchés d'un montant de 94,5 milliards de francs CFA ont été approuvés en 2000<sup>2</sup>.

Cependant, le montant total de marchés imputable au budget des exercices 2001 et 2002 est de 124,9 milliards dont 90,8 milliards au titre du budget de l'Etat et le reliquat au titre du budget des autres entités. En ce qui concerne le budget de l'Etat, les crédits de l'année 2001 ont permis de prendre en charge, à hauteur de 52 milliards de francs CFA, des marchés approuvés au cours des gestions 2000 et antérieures mais non engagés. Le reliquat des crédits réservés a servi à financer de nouveaux marchés passés au cours de l'année 2001, dont l'impact budgétaire est de 39 milliards de francs CFA.

### **2.3.3 Caractéristiques des marchés approuvés**

Evolution des marchés approuvés par mode de passation (en milliards de francs CFA).



MODE DE PASSATION	1999		2000		2001	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Appels d'offres ouverts	120,3	60,4	57,7	61,0	76,5	54,4
Appels d'offres restreints	20,9	10,5	14,4	13,2	13,7	9,7
Gré à gré	53,4	26,9	23,5	24,9	48,6	34,6
Total	194,6	97,8	93,7	99,1	138,8	98,7
Avenants	4,3	2,2	0,9	0,9	1,8	1,3
Total avec avenants	198,9	100,0	94,5	100,0	140,6	100,0
Nombre de marchés	2424		1068		1636	

Les marchés issus des procédures concurrentielles sont les plus dominants avec respectivement 54,4 % pour les appels d'offres ouverts et 13,7 % pour les appels d'offres restreints. Toutefois, alors que la part relative des appels d'offres restreint connaît une hausse de 0,5 %, celle des appels d'offres ouverts est en baisse de 6,6 %.

Pour les marchés conclus par entente directe (gré à gré), il est à noter que la tendance baissière observée depuis 1999 n'a pas été suivie au cours de la gestion 2001. En effet, la part relative des marchés de gré à gré est passée de 24,9 % en 2000 à 34,6 % en 2001, soit une hausse de 9,7 %.

Les marchés de gré à gré incluent les conventions passées entre Administrations (5,6 milliards, soit 11,5 % des marchés de gré à gré) et les lettres valant marchés (5,5 milliards, soit 11,3 %).

Evolution en valeur des marchés approuvés, selon le type (en milliards de F.CFA).

TYPE DE MARCHES	1999		2000		2001	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Fournitures	68,5	35,2	37,3	39,8	50,6	36,5
Prestations	29,1	14,9	16,9	18,0	25,6	18,4
Travaux	97,1	49,9	39,5	42,2	62,6	45,1
Total	194,7	100,0	93,7	100,0	138,8	100,0

Les marchés de travaux demeurent dominants tant en valeur qu'en part relative, malgré une légère baisse observée en 2000 (le budget était particulièrement consacré au fonctionnement).

#### **2.4.La résiliation des marchés**

Le nombre de marchés ayant fait l'objet de demandes de résiliation au cours de l'année 2001 est de 95 : 88 demandes ont abouti à des résiliations dont 63 avec faute des entreprises et 5 demandes ont fait l'objet de rejet.

Le nombre de marchés résiliés connaît une nette progression par rapport à 2000 dont le niveau était de 27, soit une augmentation de 225,92 %. Cette variation s'explique par la fluidité actuelle du circuit de traitement des demandes de résiliation mis en place par la DMP.

Pour l'année 2002, l'objectif prioritaire est l'informatisation de la gestion des demandes de résiliation. Le programme est déjà disponible au service informatique. Il permettra de suivre les délais de traitement des demandes de résiliation à chaque étape et sortir à chaque instant l'état des résiliations, la liste des marchés résiliés et la liste des entreprises sous sanction.

Par ailleurs, il sera organisé des séminaires de formation des entrepreneurs au suivi des correspondances avec le maître d'œuvre et à aux dispositions à prendre pour éviter autant faire que se peut la résiliation de leur marché.

## 2.5. Module marchés du SIGFIP

a - Exécution budgétaire des marchés (sur budget de l'Etat) en 2001.

Au cours de l'exercice 2001, les réservations de crédits au titre du budget de l'Etat s'établissent à 96,3 milliards de F CFA. Ce montant se répartit comme suit : 54,1 milliards de F CFA au titre du Trésor, 5,7 milliards de F CFA au titre des Dons et 36,4 milliards de F CFA au titre des Emprunts.

**Tableau d'exécution budgétaire des marchés au cours de l'exercice 2001 (en milliards de F CFA)**

	Source de financement	TITRE 2	TITRE 3	TOTAL
Réservations de crédits au budget (provisoire) 2001	Trésor	8,3	44,01	52,3
	Don	0,0	5,70	5,7
	Emprunt	0,0	32,70	32,7
	<b>Total</b>	<b>8,3</b>	<b>82,41</b>	<b>90,7</b>
Ordonnancement en 2001	Trésor	6,9	30,9	37,8
	Don	0,0	4,1	4,1
	Emprunt	0,0	4,7	4,7
	<b>Total</b>	<b>6,9</b>	<b>39,7</b>	<b>46,6</b>
Réservations non ordonnancées	Trésor	1,4	13,1	14,5
	Don	0,0	1,7	1,7
	Emprunt	0,0	28,0	28,0
	<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>42,8</b>	<b>44,2</b>

Sur le montant de 90,8 milliards de F CFA de crédits réservés, 46,6 milliards de F CFA de crédits ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de 51,3 % contre un taux de 22,4 % en 2000 pour 89,1 milliards de crédits réservés. Le montant des crédits réservés au titre des dépenses de fonctionnement (Titre 2) est de 8,3 milliards F CFA dont 6,9 milliards de F CFA ont été ordonnancés. Au titre des dépenses d'investissement (Titre 3), 82,5 milliards de F CFA ont fait l'objet de réservation dont 39,7 milliards de F CFA ont été ordonnancés.

Il se dégage un reliquat de 44,2 milliards de crédits réservés, mais non ordonnancés.

#### b – Maintenance du module marché

Certaines anomalies de fonctionnement ont été recensées et soumises à la SNDI pour corrections. Une série de tableaux récapitulatifs sont à standardiser :

##### **- Possibilité d'avoir un échéancier illimité d'un marché**

Actuellement les marchés d'avant 1996 ne peuvent plus faire l'objet d'échéancier en 2001. car l'échéancier est prévu pour six (6) ans.

##### **- Possibilité d'avoir une boucle au cours de la saisie des fiches modificatrices**

Après la saisie d'une fiche modificatrice, il s'avère nécessaire d'avoir la possibilité de saisir une autre fiche avec un bouton « autre saisie » afin de ne pas quitter pour revenir par -Saisi- fiche modificatrice.

##### **- Automatisation de l'approbation des marchés antérieurs à l'année en cours**

En 2000, lors de la saisie des marchés d'avant 2000, l'approbation était considérée comme faite. Ce qui est bien normal. En 2001, lorsqu'on saisit un marché de 2000, il devrait être considéré comme approuvé automatiquement. Il faudrait donc revoir l'année de référence dans cette formule et la mettre à l'année en cours.

Egalement pour cette variable, il faudrait respecter la règle suivante : S'il y a une date dans le champ « date d'approbation », alors le champ approbation (Oui / Non) doit automatiquement se mettre à Oui.

##### **- Avoir la possibilité de faire un avenant pour la modification du compte contribuable**

Actuellement on ne peut pas modifier un compte contribuable (même si c'est par avenant).

##### **- Le problème de compte contribuable**

Quand l'opérateur est étranger, le système affecte le marché à qui il veut de manière aléatoire

##### **- Modification des états**

Faire apparaître pour chaque rubrique les informations concernant l'année en cours et celles des années antérieures.

Par ailleurs, pour les besoins d'analyses budgétaires et économiques de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), de nouveaux états dont la liste suit, sont à programmer automatiquement par la SNDI en distinguant les titres et les classes :

- situation des marchés au titre du budget de l'année en cours en fonction de l'année du marché ;
- situation des marchés au titre du budget de l'année en cours en fonction de la source de financement ;
- situation des marchés cofinancés au titre du budget de l'année en cours en fonction de l'année du marché ;
- situation des marchés à financement national uniquement au titre du budget de l'année en cours en fonction de l'année du marché.

#### c – Perspectives pour l'exercice 2002

Des réflexions ont été menées pour définir les modifications à introduire dans la version 2.5 du module « Marchés publics » du SIGFIP. Ces modifications sont en programmation actuellement à la SNDI et ont été suscitées par les éléments suivant :

- la mise en place de véritables AP ;
- l'introduction dans les règles de gestion de la « multi-imputation » (désormais, un acte de dépense pourra s'imputer sur plusieurs lignes de la nomenclature) ;
- l'introduction dans les règles de gestion du « multi-créancier » avec le paiement direct des co-traitants prévu dans le nouveau code des marchés publics ;
- la réforme du code des marchés publics, notamment pour ce qui touche aux modalités d'application des seuils de passation, ainsi qu'au paiement direct des sous-traitants ;
- la déconcentration à venir de la gestion des crédits budgétaires à l'intérieur du pays (avec la possibilité d'utiliser le module marchés publics de la même manière en local qu'en central).

## **2.6 Réforme des Marchés Publics**

Le Gouvernement ivoirien, lors du Conseil des Ministres du 16 juin 1999, a marqué son engagement politique et son appui financier à la Réforme du Système des Marchés Publics qui a été officiellement lancée le 14 octobre 1999, suite aux travaux préparatoires conduits de janvier à octobre 1999.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre général de l'assainissement des finances publiques et de l'optimisation des crédits budgétaires. Elle est aussi justifiée par la nécessité d'adapter la réglementation ivoirienne à l'environnement économique international et sous régional en la matière.

Plus spécifiquement, les constats d'insuffisances et de dysfonctionnements du système (lourdeur et lenteurs, manque de transparence dans les procédures d'appel d'offres etc.) ont rendu nécessaire une réforme en profondeur du système, avec pour objectifs principaux *l'amélioration des règles et procédures de passation des marchés publics, la recherche de l'efficacité, la libre concurrence, la transparence et l'adaptation au contexte nouveau.*

Le projet couvre les différentes fonctions du processus de passation des marchés et les différents niveaux de l'administration (administration centrale, déconcentrée et locale) à travers les quatre composantes ci-après :

- Cadre juridique et réglementaire ;
- Organisation institutionnelle et Développement des outils de mise en œuvre des procédures ;
- Formation, renforcement des capacités et développement des ressources humaines ;
- Renforcement des moyens et performances du système.

Au titre des résultats, ont été produits : le nouveau code des marchés publics dont la validation est intervenue à l'issue du séminaire national de restitution des résultats de la réforme à Yamoussoukro les 10 et 11 mai 2001 ; les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, aux marchés de fournitures courantes et informatiques et aux marchés de prestations intellectuelles.

### **2.6.1 Activités menées en 2001**

#### a. Actions de la coordination du projet

L'équipe de projet et le Comité de pilotage ont réalisé les activités du chronogramme ci-après :

- Examen du projet de Manuel de Procédures produit par les consultants juristes ;
- Examen, avec l'appui des consultants juristes, des observations de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement sur le projet de code des marchés publics. Des réunions techniques ont eu lieu entre ces deux institutions et la partie ivoirienne en vue d'harmoniser les positions sur les questions essentielles.
- Recrutement suite à un appel d'offres international, du consultant international chargé de la composante de l'Organisation institutionnelle et Développement des outils de mise en œuvre des procédures ;
- Gestion de la mission des consultants nationaux engagés en octobre 2000 et intervenant sur la même composante, l'un pour le volet institutionnel et l'autre pour le volet Développement des Outils de mise

en œuvre des procédures, de même que celle du consultant chargé du volet informatique de la réforme. La coordination du projet a reçu et examiné leurs rapports provisoires respectifs et procédé à l'engagement des honoraires et frais annexes des consultants et autres prestataires.

Un avenant aux contrats des deux premiers consultants est prévu afin de leur permettre de terminer leur mission ou de réaliser des tâches complémentaires.

- Préparation, organisation du séminaire national de restitution des résultats de la réforme qui s'est tenu les 10 et 11 mai 2001 à Yamoussoukro, puis rédaction du rapport technique final ;
- Rédaction du projet de communication en Conseil des Ministres rendant compte des résultats du séminaire en vue de l'approbation du projet de code des marchés publics par le Gouvernement.

#### b. Finalisation du projet de code des marchés publics

L'Union Européenne a formulé des observations par le biais du consultant Xavier GHELBERT sur le projet de code des marchés publics. Ces observations ont fait l'objet d'analyses par la DMP et les résultats validées avec le consultant.

Toutefois, certaines préoccupations feront l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des volets institutionnels et renforcement des capacités.

Au regard de ce qui précède, un projet de Communication en Conseil des Ministres faisant le point sur le processus a été proposé à la signature du Ministre de l'Economie et des Finances en vue de présenter le projet de code des marchés publics, prenant en compte les amendements issus du séminaire et reflétés dans sa version du 17 juin 2001. Cette communication vise à adopter le code sur les principes en attendant sa finalisation.

#### c. Décentralisation de la fonction marchés

Comme suite aux recommandations du séminaire de validation des résultats de la Réforme du système des marchés publics des 10-11 mai 2001 à Yamoussoukro, des actions ont été entreprises pour la finalisation du projet de code des marchés publics.

Ainsi, un groupe de travail paritaire a été mis en place en juillet 2001, entre les services de la Direction des Marchés Publics et ceux de la Direction Générale de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire. Il a eu pour mission d'examiner les modalités d'harmonisation des dispositions du CMP (Code des Marchés Publics) et celles issues de la nouvelle réglementation sur la décentralisation.

Le groupe de travail a pu ainsi définir le cadre d'organisation de la mise en œuvre des procédures des marchés des collectivités décentralisées dont les textes législatifs ci-après ont prévu le principe :

- la loi d'orientation n°2001- 476 du 9 août 2001 sur l'Organisation Générale de l'Administration Territoriale ;
- LOI N°2001- 477 DU 9 AOUT 2001 RELATIVE A L'ORGANISATION DU DEPARTEMENT ;
- loi n°2001- 478 du 9 août 2001 portant Statut du District d'Abidjan.

#### d. Validation des formulaires

Le Consultant National chargé du volet Développement des Outils de mise en œuvre des procédures a proposé pour chaque fonction de la chaîne des marchés, les supports (formulaires, outils) nécessaires à la communication entre les acteurs (Autorité contractante, maître d'ouvrage délégué, maître d'œuvre, candidat / soumissionnaire / titulaire, public ) et ce à chacune des étapes du processus. La Direction après un examen approfondi, a validé les formulaires disponibles. Les outils restant seront produits par le consultant pour janvier 2002.

#### e. Recherche de financement

Le Don japonais pour le renforcement des capacités ayant été clôturé le 30 juin 2001, des contacts ont été noués d'une part avec les autorités budgétaires nationales et d'autre part avec les partenaires au développement (Union Européenne, Coopération Française, Banque Africaine de Développement ).

L'intervention de l'Union Européenne pourrait se réaliser dans la mise en œuvre des objectifs du cadre logique de la matrice des mesures correctives issues du protocole que cette institution a signé avec le Gouvernement ivoirien.

#### 2.6.2 - Activités programmées à financer

Les autres activités prévues au chronogramme de réalisation de la réforme ne sont pas couvertes en raison de l'arrêt du Don japonais. La recherche de nouveaux financements devra permettre la prise en charge des activités restantes ci-après :

- Composante formation, renforcement des capacités et développement des ressources humaines.
- Mise en place du logiciel informatique de gestion des documents, outils, produits et applications intervenant dans les procédures des marchés publics.

Ces activités étant indispensables à l'application des nouvelles procédures sur le terrain, la question de leur financement se pose donc en terme d'urgence.

## **2.7 – Le projet RICI - EPN**

Le Projet RICI – EPN est un Projet de Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée des Etablissements Publics Nationaux (EPN) qui consiste à assurer un contrôle centralisé de la gestion des dépenses des EPN.

Le projet a démarré courant février - mars 2001 et se compose de cinq (5) modules :

- Module Elaboration Budgétaire ;
- Module Engagement ;
- Module Ordonnancement ;
- Module Règlement ;
- Module Recettes.

Le développement de ces 5 modules est terminé et leur présentation a est déjà faite.

Il reste à développer le module Administration et à définir la liste des EPN qui seront gérés par le Projet RICI.- EPN.

L'application effective de ce projet se fera au cours de l'année 2002 et un contrôle sera fait sur les lignes assujetties à marchés à travers le module engagement.

## **2.8 Déconcentration de la Direction des Marchés Publics**

La déconcentration vise à rapprocher la DMP de l'ensemble des acheteurs publics quel que soit leur zone géographique d'activité, dans la perspective de la décentralisation du budget de l'Etat.

Pour l'année 2001, étaient concernées les régions de DALOA et BOUAKE. Les différentes démarches menées ont permis :

- d'identifier et de réhabiliter les locaux qui abriteront les Directions Régionales ;
- de passer les commandes relatives aux équipements mobiliers et techniques ;
- d'engager les procédures d'acquisition de deux véhicules de service au profit de ces deux Directions Régionales.

La nomination des deux (2) Directeurs Régionaux devant ouvrir ces deux antennes pilotes est en cours.

# **III. DOSSIERS PARTICULIERS**



Lors du fonctionnement normal des services, certaines difficultés spécifiques sont posées et ont parfois une influence sur la transparence des procédures et le traitement équitable des concurrents.

Les dossiers dits spécifiques ont donc été conçus pour apporter une solution durable aux problèmes qui sont rencontrés dans la gestion quotidienne des activités de la Direction.

### **3.1 Archives et documentation**

La fonction « archives et documentation » est de création récente et est rattachée au service informatique.

L'information acquise ou reçue, si elle est bien traitée et bien gérée, permet de réduire les incertitudes et de prendre des décisions de façon efficace et rapide.

Aussi, toute entreprise soucieuse d'obtenir de bons résultats, se doit-elle de se donner au départ, les moyens nécessaires pour organiser son système d'information ; et par la suite, lui octroyer les ressources pour son fonctionnement quotidien.

Par ailleurs, l'Etat de Côte d'Ivoire a engagé, depuis octobre 1999, une ambitieuse politique de Réforme du système des Marchés Publics.

La réussite de cette réforme ne peut être complète que si la Direction des Marchés Publics, maître d'œuvre de cette opération engage en son sein, des opérations qui tendraient à soutenir ces futurs acquis.

Pour sa mise en œuvre, le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) a été sollicité en vue d'assurer la conception, l'évaluation, et le suivi des travaux. En mars 2001, le dossier technique d'aménagement a été finalisé. Le coût estimatif du projet, y compris les équipements, est d'environ **82.133.000 F CFA**.

### **3.2 Les déflatés de la Fonction Publique**

Dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale, en application des mesures structurelles du programme économique et financier, le gouvernement avait décidé de déflater le 28 février 1998 une partie du personnel journalier de l'Etat. Cette mesure a touché **10.980** agents sur un effectif de **15.461** journaliers. Conformément à la réglementation en vigueur et aux critères de nationalité et d'emploi, **4.484** agents ont été maintenus. Ces derniers sont payés par la Direction de la Solde après mandatement du Ministère chargé de la Fonction Publique.

L'application de cette mesure avait perturbé le fonctionnement de certains services, allant parfois jusqu'à leur paralysie totale. Aussi, le Gouvernement

a-t-il autorisé le rappel à l'activité d'une partie des déflatés, soit **2601** agents dans des conditions et quotas qui ont été définis. Ces agents qui sont gérés par des groupements économiques constitués par les déflatés eux-mêmes ou par des sociétés prestataires de service au nombre de (9), retenus après appel d'offres sortent ainsi de l'effectif de la Fonction Publique. Ces contrats conclus pour une année renouvelable une fois, ont pris effet à partir de 1999.

Toutefois, en raison de contraintes techniques et budgétaires, de nouveaux appels d'offres n'ont pu être lancés jusqu'à ce jour afin de renouveler ces contrats.

Aussi, en vue de trouver une solution définitive au problème des déflatés, le Comité technique mis en place pour étudier la question a-t-il soumis au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour appréciation un projet de communication en conseil des ministres tendant au désengagement total de l'Etat dès la gestion 2002 par l'organisation d'appels d'offres ouverts.

### **3.3 Catégorisation des entreprises du secteur bâtiment**

En vue de palier les contre-performances constatées dans l'exécution des programmes sociaux de base, notamment, la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires, le gouvernement au cours de la session du Conseil des Ministres du 11 octobre 2000 a autorisé la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

La catégorisation est en fait l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction du montant et de la complexité des ouvrages à réaliser.

Il est attendu essentiellement de cette opération :

- La facilitation de l'accès aux marchés publics des nouvelles entreprises ;
- L'assainissement du secteur des PME en vue d'en faire des partenaires crédibles pour l'administration à travers une meilleure structuration des entreprises selon leurs capacités effectives ;

L'amélioration de l'exécution des marchés publics par une plus grande professionnalisation des entreprises

Le dossier de catégorisation des entreprises de bâtiment a été finalisé dans le courant de la dernière semaine de janvier 2001 et dans le cadre de la campagne de sensibilisation de février à juin 2001, il a été présenté distinctement aux organisations professionnelles concernées à savoir la fédération des Petites et Moyennes entreprises (FIPME), le groupement Interprofessionnel du Bâtiment et des Travaux Publics, le Syndicat National des PME du Bâtiment et des Travaux Publics (SYNAPME BTP) et à l'Association Professionnelle des Entreprises de Bâtiments de Côte d'Ivoire (APEB CI).

La manifestation d'intérêt a été élaborée avec la collaboration de l'agence de communication MBA qui devrait assurer la publicité de l'opération.

En vue de la recherche de financement, ce projet estimé à 18 360 000 CFA à été présenté à l'instar des dossiers spécifiques de la Direction à l'Union Européenne.

### **3.4 Banque de données des prix de référence**

L'assainissement des Finances Publiques entrepris dans le cas des différents programmes d'ajustement structurel a donné jusque-là des résultats peu significatifs. Les contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat sont de plus en plus fortes : elles se traduisent notamment par l'accumulation des passifs et des DENOS soutenus par des prix globalement excessifs observés dans le cadre de la commande publique.

En outre, l'instauration et l'affirmation continuelle d'un environnement économique plus libéral et plus concurrentiel a emmené l'Etat, sous la houlette des bailleurs de fonds, à supprimer le contrôle des prix, avec pour conséquence le démantèlement des services chargés de la publication et du contrôle des prix. Ainsi, aucune structure administrative ne dispose de bordereau de prix pouvant permettre de :

- constituer des références fiables pour l'élaboration du budget de l'Etat ;
- prévenir les distorsions liées à l'absence de concurrence, notamment les cas de surfacturation.

Un dossier d'appel d'offres simplifié a été élaboré et sur cette base, le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement a présenté une offre qui a été évalué techniquement satisfaisante.

La proposition financière du BNETD en vue de l'exécution de cette prestation est de 253.923.600 F.CFA TTC.

### **3.5 Fichier des entreprises**

Cette base de données est un support qui vise une intégration du système des informations sur les entreprises au profit de l'ensemble de l'Administration, en vue d'une meilleure collaboration des différents services dans le but d'optimiser les gains potentiels de l'Etat.

Le projet des termes de référence en est en cours d'élaboration à la DMP et sera bientôt soumis à l'avis des autres partenaires de l'Administration.

### **3.6 Fiabilisation des pièces administratives et de garantie**

La Direction des Marchés Publics (DMP) dans l'exercice de ses activités a relevé que de nombreuses entreprises produisent lors des appels d'offres des pièces

administratives et financières comportant de sérieuses irrégularités. En réaction à cette situation, la DMP a initié l'action de fiabilisation des pièces administratives et de garantie depuis le début de l'année 2001 en vue de sécuriser la production des pièces et donc garantir une saine concurrence lors des opérations d'appels d'offres.

Cette action a conduit, d'une part à l'adoption des modèles types des pièces suivantes :

- attestations de bonne exécution délivrées par un maître d'œuvre public ;
- attestations de bonne exécution délivrées par un maître d'œuvre privé ;
- procès-verbal de réception provisoire ;
- procès-verbal de réception définitive.

et d'autre part à établir la liste des signataires des différentes pièces et les spécimens de signature.

### **3.7 Actualisation des prix des marchés de travaux routiers**

A la suite d'augmentation du prix du carburant, une commission composée de la Direction des Marchés Publics (DMP), du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), de la Direction des Routes et Voiries (DRV) et du Projet National Riz PNR) a été mise en place pour réfléchir sur l'actualisation des prix des marchés de réhabilitation des pistes.

Après une concertation avec le coordonnateur du CI-PAST, il a été retenu de procéder à l'actualisation des marchés à l'aide des formules classiques de révision de prix en ventilant la partie fixe sur les quanta. Cette démarche ayant l'avantage de prendre en compte l'inflation des prix de tous les intrants dans l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes. Ce qui permet de définir une nouvelle situation économique à partir de laquelle les montants des marchés actualisés sont considérés fermes et non révisables à partir de la date d'actualisation.

Les résultats partiels obtenus ont été appliqués à quelques marchés pour définir des coefficients d'actualisation pondérés qui varient de 9,8% à 14,6%. Ce résultat a été validé par l'ensemble des acteurs et les acheteurs publics concernés ont été invités à faire connaître le coût additionnel de leurs marchés par l'élaboration d'avenants qui seront soumis à l'autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances, après avis de non-objection des bailleurs de fonds.

## **CONCLUSION**

La mise en place tardive du budget n'a pas permis une augmentation sensible du nombre des appels d'offres lancés. Cette situation impose à la DMP beaucoup plus de missions d'assistance et de conseil auprès des administrateurs de crédits et l'accélération du processus de renforcement des capacités au cours de l'année 2002.

Par ailleurs, l'ouverture des deux directions régionales reste une priorité majeure. Elle permettra la déconcentration des procédures pour les rendre plus accessibles et plus performantes. Ces potentiels acquis devront être soutenus par le nouveau cadre institutionnel et réglementaire, matérialisé par le futur Code des Marchés Publics et ses outils de mise en œuvre.

## **ANNEXE 1 : BUDGET 2001 – DMP Direction Centrale**

CHAPITRE	INTITULE	DOTATION	ENGAGEMENT	DISPONIBLE	TAUX
6211	Achats de petits matériels, Fournitures de Bureau	2 595 333	2 594 585	748	99,97
6212	Achats de Carburants pour Véhicules de service	2 063 290	2 060 000	3 290	99,84
6215	Achats de petits matériels, Fournitures Techniques	2 263 602	2 260 962	2 640	99,88
6224	Entretien et Maintenance des mobiliers et matériels	-	-	-	-
6226	Entretien et Maintenance des mobiliers et matériels	2 831 273	2 830 560	713	99,97
6227	Entretien et Réparation des véhicules, pneumatique	1 619 724	1 597 582	22 142	98,63
6229	Autres dépenses d'entretien et de maintenance	679 505	-	679 505	-
6231	Rémunérations de prestations extérieures	2 151 767	2 151 767	-	100,00
6299	Autres achats de Biens et Services	353 909	349 500	4 409	98,75
6214	Achats fournitures & consommables Matériel Informatique	1 698 764	1 698 000	764	99,96
6229	Autres dépenses d'entretien & maintenance Informatique	2 076 267	2 058 000	18 267	99,12
TOTAL		18 333 434	17 600 956		96,00

## **ANNEXE 2 : BUDGET D'OUVERTURE DES DR BOUAKE - DALOA**

CHAPITRE	INTITULE	DOTATION	ENGAGEMENT	DISPONIBLE	TAUX
2310	Batiments administratifs à usage de bureau	14 800 000	14 800 000	-	100,00
2411	Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique)	17 648 000	17 636 640	11 360	99,94
2420	Matériel informatique de bureau	14 652 000	14 652 000	-	100,00
2432	Voitures de service ou liaison	25 000 000	24 999 999	1	100,00
6211	Achats de petits matériels, fournitures de bureau	1 200 000	1 200 000	-	100,00
6212	Achats de Carburants pour Véhicules de service	1 000 000	1 000 000	-	100,00
6214	Achats de fournitures et consommables pour le mat	700 000	700 000	-	100,00
				-	-
<b>TOTAL</b>		<b>75 000 000</b>	<b>74 988 639</b>	<b>-</b>	<b>99,98</b>

### ANNEXE 3

#### **PROJET REFORME -CI - SITUATION DES ENGAGEMENTS - LIGNES BUDGETAIRES 2001**

CHAPITRE	INTITULE	DOTATION	ENGAGEMENT	DISPONIBLE	TAUX
2411	Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique)	8 570 840	8 568 840	2 000	99,98
6121	Rémunérations du personnel sous contrat et des d	1 720 000	1 719 000	1 000	99,94
6211	Achats de petits matériels, Fournitures de bureau	5 000 000	5 000 000	-	100,00
6212	Achats de Carburants pour Véhicules de service	3 500 000	455 000	3 045 000	13,00
6214	Achats de fournitures et consommables pour le mat	2 000 000	1 998 000	2 000	99,90
6215	Achats de petits matériels, Fournitures Techniques	1 800 000	1 382 544	417 456	76,81
6231	Rémunérations de prestations extérieures	2 409 160	2 409 050	110	100,00
6232	Honoraires et frais annexes	50 000 000	50 000 000	-	100,00
6267	Communiqués de presse, radio, télévision et frais	-	-	-	-
6292	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	-	-	-	-
6299	Autres achats de Biens et Services	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>75 000 000</b>	<b>71 532 434</b>	<b>3 467 555 566</b>	<b>95,38</b>



## ANNEXE 4

### REFORMES – DONS - SITUATION DES ENGAGEMENTS - LIGNES BUDGETAIRES 2001

CHAPITRE	INTITULE	DOTATION	ENGAGEMENT	DISPONIBLE	TAUX
2411	Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique)	-	-	-	-
6121	Rémunérations du personnel sous contrat et des d	-	-	-	-
6211	Achats de petits matériels, Fournitures de bureau	-	-	-	-
6212	Achats de Carburants pour Véhicules de service	-	-	-	-
6214	Achats de fournitures et consommables pour le mat	-	-	-	-
6215	Achats de petits matériels, Fournitures Techniques	-	-	-	-
6231	Rémunérations de prestations extérieures	12 000 000	12 000 000	-	100,00
6232	Honoraires et frais annexes	226 005 246	192 445 131	33 560 115	85,15
6267	Communiqués de presse, radio, télévision et frais	-	-	-	-
6292	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	8 708 370	8 708 370	-	100,00
6299	Autres achats de Biens et Services	2 075 304	2 075 304	-	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>248 788 920</b>	<b>215 228 305</b>	<b>33 560 615</b>	<b>86,51</b>

## ANNEXE 5

### REFORMES – DONNS + CI- SITUATION DES ENGAGEMENTS - LIGNES BUDGETAIRES 2001

CHAPITRE	INTITULE	DOTATION	ENGAGEMENT T	DISPONIBLE	TAUX
2411	Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique)	8 570 840	8 568 840	2 000	99,98
6121	Rémunérations du personnel sous contrat et des d	1 720 000	1 719 000	1 000	99,94
6211	Achats de petits matériels, Fournitures de bureau	5 000 000	5 000 000	-	100,00
6212	Achats de Carburants pour Véhicules de service	3 500 000	455 000	3 045 000	13,00
6214	Achats de fournitures et consommables pour le mat	2 000 000	1 998 000	2 000	99,90
6215	Achats de petits matériels, Fournitures Techniques	1 800 000	1 382 544	417 456	76,81
6231	Rémunérations de prestations extérieures	14 409 160	14 408 550	610	100,00
6232	Honoraires et frais annexes	276 005 246	242 445 131	33 560 115	87,84
6267	Communiqués de presse, radio, télévision et frais	-	-	-	-
6292	Frais de réception, de fêtes et cérémonies	8 708 370	8 708 370	-	100,00
6299	Autres achats de Biens et Services	2 075 304	2 075 304	-	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>323 788 920</b>	<b>286 760 739</b>	<b>37 028 181</b>	<b>88,56</b>